

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 4 MARS 2024

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 mars 2024 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
M. Stéphane Cloutier	M. Fernando Sanchez
M. Peter Buzzell	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Mario Tremblay se plaint de l'état du chemin Major et signale qu'un garde-fou serait à réparer.

Monsieur Jean-François Tremblay demande des explications concernant une lettre qu'il a reçue.

Monsieur Pierre Leclerc se plainte que le déneigeur pousse beaucoup trop de gravier sur les terrains et dans les fossés. Et que le chemin Falconer, devant chez lui, empièterait de plus en plus sur sa propriété.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-03-04/1

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

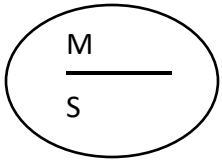
## 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

2024-03-04/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 février 2024.



# PROCÈS-VERBAUX



## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2024-03-04/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de février et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

## 6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

### 1.2 Comités externes :

- 1) MRC : Madame la Mairesse fait son rapport
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 3) Collecte sélective/déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

### 6.3 Services internes :

- 1) CCU : Aucun CCU
- 2) Comité des loisirs : Monsieur le conseiller Stéphane Cloutier fait son rapport.
- 3) Comité environnement : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 4) Comité de voirie : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.

## 7.0 TRÉSORERIE :

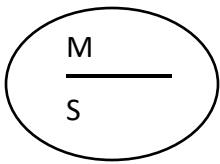
### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2024-03-04/4

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no.9818 à 9850 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 167 588.04 \$.

### 7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Aucun dépôt



# PROCÈS-VERBAUX



## 7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 7.3.1 DEMANDE DE PRIX POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES DE DIVERS TERRAINS MUNICIPAUX ET SCOLAIRES POUR LES ANNÉES 2024 À 2026

2024-03-04/5

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour l'entretien des pelouses pour les années 2024 à 2026 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'entreprise Tonte et déneigement D.M au montant de 7 000 \$ plus taxes en 2024, de 7 350 \$ plus taxes en 2025 et de 7 700 \$ plus taxes en 2026 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'entreprise Les Entretiens HP au montant de 7 480 \$ plus taxes en 2024, de 7 780 \$ plus taxes en 2025 et de 8 080 \$ plus taxes en 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services la plus basse et d'offrir le contrat à l'entreprise Tonte et déneigement D.M pour un montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables en 2024, de 7 350 \$ en 2025 et de 7 700 \$ en 2026 pour l'entretien des pelouses.

Monsieur le conseiller Stéphane Cloutier déclare son intérêt particulier et ne participe ni aux délibérations ni au vote.

### 7.3.2 DEMANDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

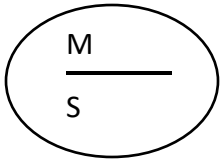
2024-03-04/6

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dixville et la Ville de Magog ont un différend quant à l'interprétation ou l'application de l'entente intermunicipale de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets de la région de Coaticook.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Magog a, par sa résolution 045-2023, conformément à l'article 622 du Code municipal et à l'article 468.53 de la Loi sur les cités et villes, demandé la nomination d'un conciliateur pour tenter d'en arriver à une entente relativement au différend.

**CONSIDÉRANT** qu'un conciliateur a été désigné par le ministre le 7 mars 2023 et qu'une médiation s'est tenue, mais sans succès, mettant fin au mandat de conciliation en date du 9 janvier 2024.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dixville souhaite désormais demander à la Commission municipale du Québec de rendre une sentence arbitrale qu'elle estime juste afin de régler le différend.



# PROCÈS-VERBAUX



**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité, conformément à l'article 623 du Code municipal et à l'article 469 de la Loi sur les cités et villes :

- **DE** demander à la Commission municipale du Québec de rendre une sentence arbitrale pour résoudre le différend entre la municipalité de Dixville et la Ville de Magog relatif à l'interprétation ou l'application de l'entente intermunicipale de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets de la région de Coaticook ;
- **D'**autoriser le Directeur général de la Municipalité de Dixville à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

## 7.3.3 PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

2024-03-04/7

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels en ingénierie no. OSP 24037 de la firme St-Georges Structures et Civil pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures d'aqueduc et d'égout ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme St-Georges Structures et Civil pour des services facturés à taux horaire, d'un montant maximum de 23 800\$ plus taxes.

## 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Denis Molleur questionne le conseil par rapport aux collectes des matières résiduelles qui sont souvent oubliées.

Monsieur Christophe Durand questionne concernant sa demande de changement de règlement pour autoriser les serres permanentes.

## 9.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-03-04/8

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20 h 00.

---

Greffier-trésorier

---

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.